

ANNEXE 1 : MISE EN PLACE DES PPRE

Les PPRE ont une triple vocation : prévention, accompagnement et remédiation, afin de conduire chaque élève à l'acquisition des compétences du socle commun correspondant à son niveau de scolarité.

1 - LA DEMARCHE DE CONCEPTION

Les PPRE sont à mettre en place pour remobiliser un élève dans la réussite. Ils doivent s'intégrer au cadre ordinaire de la classe, plus en tant qu'outils de remise en selle (vers la reconstruction d'une attitude positive vis-à-vis des apprentissages) que de remise à niveau.

- Le PPRE repose sur un diagnostic précis qui se base sur des évaluations nationales et sur un bilan initial. Il prend la forme d'un véritable positionnement en termes de connaissances, compétences, méthodes de travail, impliquant l'élève.
- Le PPRE suppose un travail stratégique visant à sélectionner un nombre limité d'objectifs réalistes, considérés volontairement comme prioritaires. Il intègre les actions déjà menées, mais doit comprendre une action spécifique.
- Il est conçu pour une courte durée déterminée. En cas d'échec, il peut être réajusté ou reconduit sur la base d'un nouveau programme en continuité ou non avec le PPRE précédent.

• **La mise en œuvre comporte cinq phases :**

- ① Le maître de la classe repère, à l'issue des évaluations, les élèves de sa classe qui présentent des difficultés traduisant autre chose qu'une faiblesse passagère et/ ou ayant des besoins particuliers non satisfaits retardant l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales.
- ② Le maître fait part au conseil des maîtres du cycle de ses observations.
- ③ Le conseil des maîtres analyse la situation des élèves, définit les actions, arrête les modalités de mise en œuvre.
- ④ Le conseil des maîtres formalise le PPRE.
- ⑤ Le maître de la classe et le directeur présentent le PPRE aux parents et à l'élève.

• **Modalités :**

- ✓ Analyser les difficultés de l'élève : ne pas proposer systématiquement le même type de remédiation à tous, mais se poser prioritairement un certain nombre de questions relatives à la façon dont l'élève construit ses apprentissages et les met en œuvre :
 - comprend-il ce qui lui est demandé, est-il en mesure de trouver dans les textes les informations indispensables, sa lecture des consignes est-elle efficace, sa compréhension des énoncés de problèmes lui permet-elle d'entrer dans une démarche de résolution ?
 - les démarches, les méthodes (ou même l'absence de méthode), propres à l'élève lui permettent-elles de travailler de façon efficace ?
 - quels sont les savoirs ou les savoir faire nécessaires dont il ne dispose pas ?
 - parvient-il à croiser lecture efficace et démarche adaptée pour utiliser de façon pertinente les outils (dictionnaires, manuels, encyclopédies) susceptibles de l'aider à résoudre ses problèmes ? Parvient-il à croiser différentes sources d'informations et à les organiser pour répondre aux questions qui lui sont posées ?
 - parvient-il à choisir une procédure efficace, qu'elle soit personnelle ou experte, et à mobiliser ce qu'il sait pour répondre à une question nécessitant une prise d'initiative ?
 - quelles formes de raisonnements ou de démarches défectueuses peuvent l'amener à développer des conclusions inexactes ?
 - quel est son comportement par rapport aux erreurs qu'il commet, est-il capable de les repérer, d'en analyser l'origine ?
- ✓ Apporter des réponses adéquates dépassant les exercices techniques ou activités habituellement conduites en classe complète, démarche qui a fait la preuve de son inefficacité. Il est donc fondamental :
 - de décomposer les difficultés et d'amener progressivement l'élève à trouver les étapes nécessaires pour parvenir au résultat demandé ;
 - de faire acquérir les capacités méthodologiques (organiser son travail, en particulier dans le temps, se servir utilement des manuels...) et les savoir faire (savoir mémoriser, savoir reprendre et améliorer un brouillon en utilisant des outils, savoir relever et utiliser

des informations...) indispensables à la construction des apprentissages et d'être attentif à la manière dont l'élève est capable de les mettre en œuvre au quotidien ;

- de revenir, dans le cadre de l'aide mise en place, sur les notions non maîtrisées, avec des démarches différentes de celles utilisées en cours, toujours adaptées à la personnalité de l'élève concerné (pédagogie du détour par exemple) ;
- de vérifier systématiquement les nouveaux acquis et la capacité de l'élève à les mettre en œuvre, notamment en utilisant pendant les cours ce qu'il a appris dans le cadre du travail personnalisé ; c'est le problème du transfert qui représente une réelle difficulté chez certains élèves.

✓ Évaluer, de manière diagnostique, formative et sommative.

2 - LES ACTEURS

Sont engagés dans l'élaboration et le suivi des PPRE, en plus des parents et de l'élève :

- ✓ A l'école, **l'équipe éducative** ; enseignant, conseil de cycle, de maîtres, directeur, maîtres spécialisés, partenaires extérieurs éventuels ;
- ✓ Au collège, **tous les professeurs** de l'élève concerné, **le chef d'établissement** et leurs partenaires, dans et hors Éducation Nationale ;
- ✓ La **coordination des actions** est dévolue au directeur pour l'école et au professeur principal pour le collège.

3 - PRINCIPES DE L'ORGANISATION

Trois principes forts :

- La classe, structure de référence : les PPRE se déroulent en articulation directe et étroite avec la classe et le cours (s'ils écartent parfois les élèves du fonctionnement collectif habituel, ils ne les isolent pas) : il faut préserver l'appartenance à la classe tout en aidant spécifiquement l'élève.
- L'enseignant, « maître du jeu » : c'est lui qui oriente et coordonne les actions et coopérations. L'action d'autres intervenants se fera, en amont par des commandes précises, en aval par une exploitation dans le cadre des activités de la classe.
- Le professeur des écoles (primaire) ou professeur principal (collège) garant de la cohérence des apports : si, au collège par exemple, les évaluations nationales révèlent des difficultés en lecture, la remédiation sera organisée dans l'ensemble des disciplines ⇔ Rôle essentiel de mise en synergie des différentes aides apportées (au sein de l'établissement ou à l'extérieur).

4 - LE PUBLIC VISE

Le PPRE répond à des difficultés traduisant autre chose qu'une faiblesse passagère.

L'identification des élèves relevant vraiment d'une aide spécifique PPRE doit se faire en référence aux compétences du socle commun : le repérage part toujours de l'analyse des résultats scolaires, notamment aux évaluations diagnostiques nationales, complétée par l'observation des élèves en classe, puis d'une réflexion collective de l'équipe pédagogique.

« *Les difficultés prises en compte sont prioritairement d'ordre scolaire, en français, mathématiques ou langue vivante ; elles peuvent aussi concerner les autres compétences du socle commun* »¹. Les besoins des élèves sont multiples mais ont forcément une dominante au moment du diagnostic (appropriation des connaissances, méthodologique).

En tant que programme spécifique, il ne doit concerner qu'un nombre limité d'élèves : ceux qui ne parviennent pas à maîtriser les apprentissages indispensables pour poursuivre leur cursus.

Le PPRE doit aussi être une modalité d'accompagnement de l'élève qui redouble ou est passé de justesse (*art. 17 de la loi d'orientation*).

Pour les élèves en difficulté plus profonde, notamment en 6^{ème}, le PPRE doit favoriser l'acquisition de compétences du socle commun leur permettant de ne pas entrer dans la spirale du décrochage scolaire.

¹ *Circulaire spécifique PPRE n° 2006-138 du 25.08.2006 - MEN*

5 - LES TRAITS CARACTERISTIQUES DE L'AIDE APPOREE

Il s'agit de s'appuyer sur les pratiques existantes, mais en les dépassant pour trouver une aide spécifique nouvelle.

L'aide apportée peut être dispensée dans des moments particuliers (groupes de besoins, par exemple) et au sein même de la classe (pédagogie différenciée adaptée).

L'implantation d'un PPRE sera d'autant plus efficace qu'elle positionnera l'aide individualisée comme une composante à part entière du temps scolaire.

6 – RENCONTRES PREPARATOIRES A « L'ENGAGEMENT »

La phase de « contractualisation » est l'un des moments clefs du dispositif (voir grilles d'entretien ci-dessous) :

Objectif de la rencontre avec les élèves :

- ✓ Prise de conscience, par l'élève, de ses faiblesses mais aussi, et surtout, de ses atouts (car il s'agit bien d'une approche de réussite éducative) ;
- ✓ Adhésion au principe d'aide de type PPRE ;
- ✓ Affinement progressif du diagnostic.

Écueils à éviter lors de la rencontre avec la famille ou l'éducateur :

- ✓ Enthousiasme excessif, qui se situe alors sur le registre de la promesse et non de l'engagement ;
- ✓ Dramatisation.

*Synthèse
Rapport n° 2005-048 - IGEN
Bilan de l'expérimentation PPRE, Fabien BEN, IEN adjoint IA 57, juin 2006
Bilan de la première année de généralisation des PPRE, Fabien BEN, IEN adjoint IA 57, juillet 2007*

Cathia BATIOU